

Règlement des journées circuit

Porsche Club Méditerranée

1 - Inscriptions - La capacité d'accueil est variable selon les circuits. Sauf dans le cadre du Paradis Porsche de Saint-tropez, il n'y a pas de pré-inscription. Les participants sont invités à s'inscrire directement auprès du bureau du Porsche Club Méditerranée, à l'entrée du paddock. Les demandes d'inscription sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Lors de l'inscription, les horaires des séries vous seront indiqués ; il y a, en principe, trois séries. Les participants sont classés en fonction de leur compétence plutôt qu'en fonction de leur véhicule. Le Club se réserve la faculté de refuser, de façon discrétionnaire, toute demande d'inscription émanant d'une personne n'ayant pas respecté le présent règlement intérieur ou ayant eu une conduite dangereuse ou contraire aux consignes données au cours d'une précédente journée circuit.

2 - Annulation - Le Porsche Club Méditerranée se réserve la faculté d'annuler à tout moment les journées circuit, en cas de survenance d'un événement de force majeure. En cas d'annulation, pour quelque cause que ce soit, celui-ci remboursera les inscriptions.

3 - Véhicules - Le déroulement des Journées circuit implique l'utilisation des véhicules des participants ; ces véhicules doivent présenter les caractéristiques suivantes : - véhicules en conformité avec les dispositions du Code de la route, et notamment les normes en matière de bruit, - véhicules en bon état de fonctionnement, - véhicules équipés à tout moment de pneumatiques en bon état, gonflés à la pression route, sauf pour les pneus Slicks ou Racing. Liquide de freins remplacé tous les ans au minimum et d'un indice DOT élevé ; Amortisseurs efficaces. Tout participant, dont le véhicule ne répondrait pas manifestement à l'ensemble des exigences ci-dessus, pourra être refusé ou exclu à tout moment et sans délai, sans que cela puisse donner lieu à remboursement de tout ou partie des droits d'inscription. Le fait qu'un véhicule accède à la piste n'emporte en aucune façon reconnaissance implicite de la part de l'organisateur du respect des conditions visées au présent article.

3.1 - Exclusions - Le Porsche Club Méditerranée se contente de vérifier l'état général extérieur et se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout véhicule de type « poubelle » ou incompatible avec les Porsche. Tous les véhicules cabriolet non munis d'arceaux sont interdits sur le circuit du Luc.

Sous la pression des riverains, certains circuits interdisent les véhicules dont le niveau de bruit dépasse un certain seuil. Tout véhicule jugé trop bruyant par les gestionnaires du circuit pourra être exclu (généralement au-delà de 100 dBa).

4 - Permis de conduire - documents - Tout participant à une journée circuit, au cours de laquelle il est amené à conduire un véhicule, quel qu'il soit, devra être détenteur du permis de conduire B en cours de validité (ou équivalent), l'avoir en sa possession en cas de contrôle par les forces de l'ordre, ainsi que tous les autres documents administratifs nécessaires à la conduite du véhicule.

5 - Équipements - Lors du roulage sur circuit, les pilotes et passagers doivent obligatoirement porter un casque d'une dimension appropriée, homologué, acheté depuis moins de cinq ans, et correctement attaché ; il est recommandé de porter des vêtements de sport adaptés. Aucun équipement mobile ne doit se trouver à l'intérieur de l'habitacle.

6 - Sécurité - Il faut avoir pris connaissance du règlement intérieur du circuit concerné lors de cette journée Club.

- port de la ceinture et du casque obligatoire, - nombre de personnes dans le véhicule limité à 2 (deux), passager de plus de 16 ans,
- strict respect des drapeaux et des feux : vert vous pouvez rouler / jaune : problème sur la piste, ralentir, dépassement interdit / rouge : danger, roulez au pas pour regagner les stands / damier : fin de session, terminez votre tour et rentrez aux stands -
- sur circuit, c'est le véhicule qui est « sur sa trajectoire » qui a priorité. Le véhicule qui dépasse doit s'assurer qu'il peut le faire sans contraindre le véhicule dépassé à effectuer une manœuvre d'évitement (faire l'intérieur). Pour la catégorie « verte » (calmes et débutants), les dépassements ne sont autorisés qu'en ligne droite,
- interdiction de rouler en sens inverse ou de faire une marche arrière,
- interdiction de s'arrêter sur la piste, dans les voies d'accélération et de décélération,
- vitres fermées,
- capote dépliée ou toit en place (Targa),
- vitesse réduite dans les stands et sur le paddock (30 km/h),

Tournez la page, svp.

7 – Responsabilité - Les participants ont connaissance des risques que peut présenter la conduite sportive sur circuit, y compris dans des conditions de sécurité optimales. Le Porsche Club Méditerranée, ses partenaires ou leurs préposés ne peuvent être tenus pour responsables en cas de dommages corporels ou matériels qui surviendraient aux cours de ces journées. Les participants renoncent par conséquent, en leur nom comme au nom de leurs ayant droits et de leurs subrogés, à tous recours à l'encontre du Porsche Club Méditerranée, de ses partenaires, de leurs collaborateurs et de leurs assureurs en cas de dommages corporels ou matériels qui surviendraient aux cours des ces journées circuit. **A cet égard, ils s'engagent à signer, lors de leur inscription, ce présent Règlement Intérieur, dont un modèle figure sur le site du Porsche Club Méditerranée.**

8 – Assurance - Les participants sont invités à vérifier auprès de leur assurance, préalablement à tout accès à la piste avec leur véhicule, quelle est la couverture dont ils disposent pour ce type d'activité. A défaut, ils peuvent souscrire une extension d'assurance.

Le Porsche Club Méditerranée souscrit une assurance RC qui couvre tous les participants pour les dommages aux personnes uniquement.

Les dommages aux véhicules et aux installations sont de la responsabilité du participant.

Le Code de la route ne s'appliquant pas sur circuit, c'est « chacun pour soi » en cas d'accrochage entre véhicules.

10 - Accès aux sites - Pour des raisons de sécurité, l'accès aux sites sur lesquels se déroulent les journées circuit peut être refusé à toute personne non inscrite. L'accès aux stands (Pit Lane) est interdit au public, limité aux conducteurs, leurs passagers et assistance. Les enfants de – 12 ans ainsi que les animaux, même tenus en laisse, peuvent ne pas être autorisés à accéder à tout ou partie des sites où se déroulent les journées.

11 - Règlement - Le règlement intérieur des sites sur lesquels se déroulent les journées du Club doit être respecté. Il appartient au participant d'en prendre connaissance avant le déroulement de ces journées à laquelle il participe. Le Porsche Club Méditerranée se réserve la faculté de modifier à tout moment le présent règlement. L'envoi de la demande d'inscription emporte acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement.

12 - Images, communication - La prise de vue (photographies, vidéo...) est autorisée (sauf interdiction expresse et préalable du Porsche Club Méditerranée ou du circuit). Les Participants acceptent que le Porsche Club Méditerranée prenne des images des participants et des véhicules présents lors de ces journées et puisse diffuser ces images à travers le site du Club et/ou ses documents relatifs aux journées circuit, quels qu'en soient les supports, formats et destinations. Les images des véhicules pourront être diffusées sans occultation des plaques d'immatriculation ni floutage des visages.

13 - Moniteur et instructeur - Le Club met à disposition gratuitement un instructeur et un moniteur bénévoles. Ils peuvent conseiller de A à Z, mais les participants restent responsables de leur conduite.

14 – Stationnement - Lors de ces journées, les véhicules devront être stationnés à l'emplacement qui sera désigné à cet effet par le Porsche Club Méditerranée ou le circuit.

15 – Alcool, stupéfiants, médicaments - La conduite sur circuit requiert une attention de tous les instants et des réflexes optimums. La consommation d'alcool ou de stupéfiants, sous toutes les formes, est incompatible avec la conduite automobile. La consommation de certains médicaments (pictogramme orange ou rouge sur les boites) est aussi à proscrire.

Je confirme avoir pris connaissance de ce Règlement Intérieur, et m'engage à le respecter.

Date : / / 20

Nom :

Prénom :

.....

Signature : (Précédée de la mention : lu et approuvé)